

EPLEFPA de Châlons-en-Champagne
CFPPA de l'Épine

52 allée du Château
51460 L'ÉPINE

Tél. : 03 26 68 66 11
Fax : 03 26 68 66 26
cfppa.somme-vesle@educagri.fr

www.cfppalepine.fr



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous



© 2018 **degrés** • Châlons-en-Champagne



CERTIPHYTO INITIAL DÉCIDEUR EN ENTREPRISE

- Non soumise à agrément -



OBJECTIFS VISÉS

- Obtention du certificat individuel « Décideur en entreprise non soumise à agrément ».
- Former à la réduction des produits, promouvoir les stratégies permettant de réduire leurs utilisations, sécuriser l'utilisation pour l'homme et l'environnement et actualiser ses connaissances.

MODES DE VALIDATION

À l'issue de la formation, un test sous forme de QCM, est réalisé sur poste informatique en vue de l'obtention du certificat.



Suivez-nous sur nos pages **facebook** : @cfppadelepine / @bpeducateurcanin



DURÉE DE L'ACTION

- 14 heures (2 journées de 7 heures).

DATE DES SESSIONS

- 26 et 27 Novembre 2020.
- Autres dates à définir.

VOIE DE FORMATION

- Formation professionnelle continue.

CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Arrêté du 29 août 2016 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « Décideur en entreprise non soumise à agrément ».
- Réglementation et sécurité environnementale > 6 h
- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public > 7 h
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives > 7 h
- Vérification des connaissances par test informatique > 1 h

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

EN SALLE

- Mobilisation des acquis des stagiaires et apports théoriques via support informatique (PowerPoint).
- Apports théoriques sur les problématiques de milieux locaux (zones de captages...).
- Illustration des pratiques par la présentation de photos et divers supports.

SUR TERRAIN D'APPLICATION

- Visite de l'exploitation agricole du lycée de Somme Vesle.
- Tour de plaine avec présentation du matériel, et de son utilisation, réduisant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Herses étrilles, bineuse, houe rotative, désherbage localisée...).
- Intervention possible du Responsable de l'exploitation agricole.

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Min : 8 personnes / Max : 15 personnes

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Questionnaires de satisfaction.
- Taux de réussite à la certification.

INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION ET LES FINANCEMENTS

- Prise en charge possible OCAPAT (adhérents) ; n° 6873.
- Autres financements : (OPCO, plan de développement des compétences...).
- Formation éligible au CPF.



CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Tout public.

PRÉREQUIS

- Avoir des connaissances techniques de base.

COÛT DE LA FORMATION

11€ / Heure.



Contact : Élodie GOBILLARD - 03.26.68.66.11
cfppa.somme-vesle@educagri.fr